



CONSEIL GÉNÉRAL
DE
COINSINS

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 09 DECEMBRE 2024**

La Présidente Catherine FAUPEL ouvre la séance à 20h15.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Appel**
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 juin 2024**
- 3. Communications du Bureau**
- 4. Préavis N° 008/2024** relatif à l'adoption du budget 2025.
 - a) présentation par la Municipalité
 - b) rapport de la Commission de Gestion et des Finances
- 5. Préavis N° 009/2024** relatif à la modification de l'art. 21 des statuts de l'APEC – Plafond d'endettement.
 - a) présentation par la Municipalité
 - b) rapport de la Commission de Gestion et des Finances
- 6. Préavis N° 010/2024** relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la réfection d'un collecteur et de sa canalisation sous la route de la Tourbière.
 - a) présentation par la Municipalité
 - b) rapport de la Commission de Gestion et des Finances
- 7. Préavis N° 011/2024** relatif au nouveau règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux.
 - a) présentation par la Municipalité
 - b) rapport de la Commission de Gestion et des Finances
- 8. Préavis N° 012/2024** relatif à la création d'un DDP n° 438, sur la parcelle 230 en faveur de la SIAEP.
 - a) présentation par la Municipalité
 - b) rapport de la Commission de Gestion et des Finances
- 9. Election d'un membre de la Commission de Gestion et des Finances.**
- 10. Election d'un membre du Bureau du Conseil.**
- 11. Informations municipales.**
- 12. Divers et propositions individuelles.**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 09 DECEMBRE 2024**

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 33 conseillères et conseillers. Le quorum est atteint. Vu ce qui précède, le Conseil peut valablement délibérer.

La Présidente prend note qu'une personne désire se faire assermenter et lui demande de se nommer clairement. Il s'agit de :

➤ M. Philippe JAGGI

Cette personne est assermentée par la Présidente, conformément à la coutume et au règlement.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 juin 2024

La lecture du procès-verbal n'est pas sollicitée et sans remarques des conseillers, le procès-verbal est accepté à l'unanimité. La secrétaire est remerciée pour son travail.

3. Communications du Bureau

La Présidente informe les conseillers des points suivants :

- M. Vincent MATTHEY a été élu tacitement comme Conseiller municipal ayant été le seul candidat à se présenter. La Présidente procède dès lors à la lecture du PV de l'Assermentation qui a eu lieu le 28 octobre 2024, sous sa présidence, en présence de membres de la Municipalité et du bureau du Conseil Général. Elle nous explique que l'assermentation a eu lieu en dehors d'un Conseil Général afin de permettre au Municipal sortant, M. Serge CERATO, d'informer le nouveau membre municipal des dossiers en cours, pour la prise des fonctions au 1^{er} janvier 2025. A noter que ce soir, M. Vincent MATTHEY encore membre du Conseil Général, ne pourra pas voter en tant que conseiller du Conseil ayant déjà eu accès à divers dossiers en cours.
- La visite préfectorale a eu lieu le 27 novembre 2024 dans les locaux de la Municipalité et s'est bien déroulée.
- M. Philippe GEHR, habitant de la Commune, est décédé le 06 novembre 2024. Les Conseillers sont priés de se lever afin d'observer une minute de silence en sa mémoire.

La Présidente remercie chaleureusement le Municipal M. Serge CERATO pour sa présence au sein de la Municipalité depuis 10 ans et lui souhaite une bonne continuation pour la suite de sa retraite.

4. Préavis N° 008/2024 relatif à l'adoption du budget 2025.

- a) La Présidente donne la parole au Syndic Laurent BARDET qui propose de ne pas procéder à la lecture complète du préavis municipal et ce également pour les autres préavis de la séance du jour. La proposition étant acceptée, seules l'introduction et la conclusion sont lues en recommandant à l'assemblée d'accepter le préavis.
- Celui-ci nous informe que le budget prévoit un total des recettes de Fr. 3'790'100.- et un total des dépenses de Fr. 3'503'700.- dont résulte un excédent de revenus de Fr. 286'400.-.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 09 DECEMBRE 2024**

b) La Présidente remercie la Municipalité ainsi que la Boursière et prie la Commission de Gestion et des Finances de porter à la connaissance des Conseillers leur rapport par l'intermédiaire de M. Alain VALENTINO.

La Commission constate un budget communal 2025 très proche du budget des années précédentes et les autres points relevés sont les suivants :

- 1 *Administration générale* : les charges sont en baisse de CHF 22'300.- et les revenus indiqués à la baisse de CHF 5'400.-,
- 2-22 *Services Financiers* : baisse des charges de CHF 226'000.- principalement due à la nouvelle péréquation
- 3 *Domaines et bâtiments* : les montants sont identiques à 2024,
- 4 *Travaux* : augmentation de CHF 60'000.- pour l'entretien des collecteurs EC & EU ainsi qu'un prélèvement sur le fond de réserve de CHF 15'000.- pour le service de l'urbanisme,

La Commission relève que le budget a été établi de manière relativement prudente et demande qu'une réflexion soit faite pour une baisse du point d'impôt.

➤ Ce rapport propose d'accepter le budget 2025 tel que présenté.

La Présidente Catherine FAUPEL remercie et ouvre la discussion.

M. Philippe SCHNEIDER prend la parole et demande des explications au sujet de la rubrique 440.3140 *Entretien places, cimetière, etc.* qui indiquait anciennement des charges à hauteur de CHF 7'000.- et dont le budget est annoncé à CHF 50'000.-.

Le Syndic répond qu'il s'agit d'une provision pour des décès potentiels sachant qu'il faut compter environ CHF 6'000.- par décès.

M. Philippe SCHNEIDER demande également des explications sur les dépenses d'investissement concernant le 'Bouclage bas du village' pour un montant de CHF 200'000.-. Le Syndic explique qu'il y aura un préavis prochainement concernant ce point. Actuellement une boucle existe mais il n'y a pas d'alimentation de secours pour cette partie du village.

Personne ne demandant plus la parole, la discussion est close.

Il est passé au vote :

Le Conseil général de Coïnsins

Vu le préavis municipal N° 08/2024
relatif à l'adoption du budget pour l'année 2025,
Oui le rapport de la Commission de gestion et des finances,
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- 1) d'approuver à la majorité moins une abstention
le budget 2025 tel que présenté

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 09 DECEMBRE 2024**

**5. Préavis N° 009/2024 relatif à la modification de l'art. 21 des statuts de l'APEC –
Plafond d'endettement.**

- a) La Présidente donne la parole au Syndic Laurent BARDET qui, comme accepté en début de séance, procède uniquement à la lecture du titre et de la conclusion en recommandant à l'assemblée d'accepter le préavis.
- Selon les statuts actuels de l'APEC, l'art. 21 stipule que le plafond des emprunts d'investissement est fixé à CHF 11 millions.
- En vue du remplacement de la STEP basée à la Dullive à Gland, une nouvelle station d'épuration sur le site de Lavasson est envisagée pour augmenter sa capacité et inclure le traitement des micropolluants. Dans cette optique, le Conseil intercommunal de l'APEC a accordé un crédit et autorisé le Comité de direction à entreprendre l'étude pour la réalisation d'une nouvelle STEP. Cette construction implique la fixation d'un nouveau plafond d'endettement, permettant de financer par l'emprunt cet ouvrage et entraîne dès lors une modification de l'art. 21 des statuts qui doit être approuvée par les 21 communes membres. A noter que de nos jours, ce genre d'ouvrage est beaucoup moins subventionné par la Confédération et le Canton.
- b) La Présidente remercie la Municipalité et prie la Commission de gestion et des finances de porter à la connaissance des Conseillers leur rapport par l'intermédiaire de Mme Lucy NIGGLI.
- Ce rapport conclut à l'acceptation du préavis tel que présenté par la Municipalité.

La Présidente Catherine FAUPEL remercie, ouvre la discussion et la clôt, personne ne demandant la parole.

Il est passé au vote :

Le Conseil général de Coinsins

Vu le préavis municipal N° 009/2024
relatif à la modification de l'art. 21 des statuts de l'association
intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC)
(plafond d'endettement),
Oui le rapport de la Commission de gestion et des finances,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- 1) d'accepter à la majorité moins 1 abstention
la modification de l'article 21 des statuts de l'association intercommunale
pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC) fixant le plafond
d'endettement à 100 millions de francs.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 09 DECEMBRE 2024**

- 6. Préavis N° 010/2024 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la réfection d'un collecteur et de sa canalisation sous la route de la Tourbière.**
- a) La Présidente donne la parole au Syndic Laurent BARDET qui, comme accepté en début de séance, procède uniquement à la lecture du titre et de la conclusion en recommandant à l'assemblée d'accepter le préavis.
- A la suite d'événements météorologiques exceptionnels, la Municipalité a été informée par des habitants que des remontées d'eaux usées ont été observées. A l'occasion d'un curage de contrôle, il a été découvert que la canalisation s'était brisée. Le projet prévoit donc la pose d'une nouvelle canalisation le long de la route de la Tourbière ainsi que la création d'un nouveau collecteur, en contrebas, sur le même côté de la route, afin d'éviter de lourds travaux en traversée de route.
- b) La Présidente remercie la Municipalité et prie la Commission de gestion et des finances de porter à la connaissance des Conseillers leur rapport par l'intermédiaire de M. Nicolas CHABAL. A noter que M. Alain VALENTINO s'est récusé et n'a pas participé à ce rapport pour des raisons de conflit d'intérêts.
- Ce rapport conclut à l'acceptation du préavis tel que présenté par la Municipalité.

La Présidente Catherine FAUPEL remercie, ouvre la discussion et la clôt, personne ne demandant la parole.

Il est passé au vote :

Le Conseil général de Coinsins

Vu le préavis municipal N° 010/2024
relatif à la réfection d'un collecteur et de sa canalisation sous la
route de la Tourbière,

Oui le rapport de la Commission de gestion et des finances,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- 1) d'accorder à la majorité moins 2 abstentions
un crédit de CHF 164'000.--/HT financé par la trésorerie courante.**
- 2) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux**

- 7. Préavis N° 011/2024 relatif au nouveau règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux.**
- a) La Présidente donne la parole au Syndic Laurent BARDET qui, comme accepté en début de séance, procède uniquement à la lecture du titre et de la conclusion en recommandant à l'assemblée d'accepter le préavis.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 09 DECEMBRE 2024**

- Le nouveau règlement communal a été adapté pour répondre aux modifications des lois fédérales et cantonales en vigueur, les différentes taxes étant détaillées dans l'annexe.
- b) La Présidente remercie la Municipalité et prie la Commission de gestion et des finances de porter à la connaissance des Conseillers leur rapport par l'intermédiaire de M. Philippe MENOUD.
- Ce rapport conclut au refus du préavis tel que présenté par la Municipalité.

La Présidente Catherine FAUPEL remercie et ouvre la discussion.

Le Syndic Laurent BARDET prend la parole pour réexpliquer la méthode de calcul faite par la Municipalité et rappelle que chaque habitant est libre d'annoncer un changement de la perméabilité de son terrain pour des travaux entrepris après le 04 mars 2023 et, dès lors, de demander une révision des taxes. Il explique que cette méthode de calcul est plus juste car chacun paie sa consommation réelle et chaque propriétaire sera donc récompensé pour ses économies. Actuellement les Eaux Claires sont payées par le ménage communal et après la mise en vigueur du règlement, elles seront payées par chaque habitant selon les surfaces précalculées.

Le Municipal Olivier MERMOUD ajoute que si le préavis est refusé, la Municipalité devra refaire l'exercice d'une imagerie ce qui engendrera des coûts supplémentaires pour la Commune et la mise en vigueur du règlement sera retardée d'une année.

M. Charles CRISINEL prend la parole et résume que le point du problème est sur le calcul des surfaces et non sur le règlement lui-même.

M. Philippe MENOUD répond qu'il pense que le règlement est désuet et que le calcul 'coup de crayon' n'est pas optimal. Le Syndic informe et confirme que M. Prix n'a pas accepté les montants proposés à cause de l'inflation et des augmentations substantielles des coûts à venir mais que cela est plus juste quand nous savons que les coûts doivent être couverts par les taxes. Ceci en sachant qu'en cas de travaux le prix pourra toujours être revu par la Municipalité.

M. Olivier MERMOUD répond à Mme Lucy NIGGLY que la marge de manœuvre d'un propriétaire est de joindre une photo des travaux effectués pour une révision de la taxe. Si un propriétaire veut faire un calcul plus fin et faire appel à un géomètre, les frais seront à sa charge dudit propriétaire. Le Syndic ajoute que sur 130 propriétaires à Coinsins, seuls 15 se sont présentés pour discuter des taxes annoncées et qu'un seul propriétaire va faire appel à un géomètre.

Après des échanges animés sur le sujet, M. Nicolas CHABAL conclut que sur le fond la proposition de la Municipalité est correcte mais que si la Municipalité a fait une erreur de calcul confirmée par un géomètre, c'est la commune qui devrait prendre ces frais à sa charge. Le Syndic Laurent BARDET confirme être d'accord si le cas est avéré. Il ajoute que chacun doit être honnête et responsable d'annoncer tout changement.

Personne ne demandant plus la parole, la discussion est close.

Il est passé au vote :

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 09 DECEMBRE 2024**

Le Conseil général de Coinsins

Vu le préavis municipal N° 011/2024
relatif au nouveau règlement communal sur l'évacuation et
l'épuration des eaux,
Ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances,
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- 1) d'accepter à la majorité (14 oui – 10 non – 9 abstentions)**
le nouveau règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux et son annexe.

8. Préavis N° 012/2024 relatif à la création d'un DDP n° 438, sur la parcelle 230 en faveur de la SIAEP.

- a) La Présidente donne la parole au Syndic Laurent BARDET qui, comme accepté en début de séance, procède uniquement à la lecture du titre et de la conclusion en recommandant à l'assemblée d'accepter le préavis.
- b) La Présidente remercie la Municipalité et prie la Commission de gestion et des finances de porter à la connaissance des Conseillers leur rapport par l'intermédiaire de M. Philippe MENOUD.
➤ Ce rapport conclut au refus du préavis tel que présenté par la Municipalité.

Avant d'aller plus loin dans les discussions, le Syndic Laurent BARDET prend la parole et procède à la lecture d'un amendement au préavis N° 12/2024 spécifiant la non-perception de la redevance annuelle, sujet du refus par la Commission.

La Présidente Catherine FAUPEL remercie et ouvre la discussion.

M. Philippe MENOUD remercie le Syndic pour cet amendement.
M. Laurent BARDET regrette malgré tout cet amendement alors que tous les DDP devraient être identiques avec les mêmes frais.

Personne ne demandant plus la parole, la discussion est close.

Il est passé au vote :

Le Conseil général de Coinsins

Vu le préavis municipal N° 012/2024
Ouï l'amendement au préavis municipal N° 012/2024
Ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 09 DECEMBRE 2024**

Décide

- 1) d'accepter à la majorité moins 1 avis contraire et 11 abstentions l'amendement au préavis 12/2024 relatif à la non-perception de la redevance annuelle, ceci tant que la structure de l'entente actuelle de la SIAEP reste identique.
- 2) d'accepter le préavis amendé à la majorité moins 6 abstentions.
- 3) d'autoriser la Municipalité de Coinsins à créer le DDP N° 438 (Droit Distinct et Permanent) en faveur de la SIAEP pour une durée de 50 ans, sans perception d'une redevance annuelle de CHF 10.-/m², pour une surface de 113m², indexée à l'indice suisse des prix à la consommation, ceci tant que la structure de l'entente actuelle de la SIAEP reste identique et à signer tout acte y relatif.

La Présidente Catherine FAUPEL remercie la municipalité et la Commission de gestion et des finances pour leur précieux travail sur les préavis présentés.

9. Election d'un membre de la Commission de Gestion et des Finances

La Présidente explique qu'à la suite de la nomination de M. Vincent MATTHEY à la Municipalité, une place est vacante à la Commission de gestion et des finances et demande qui serait intéressé à rejoindre cette commission. M. Charles CRISINEL propose M. Léon SPICHIGER qui accepte et est élu par acclamation.

10. Election d'un membre du Bureau du Conseil

La Présidente explique que M. Vincent MATTHEY était également scrutateur et qu'il s'agit dès lors de le remplacer. À la suite de la demande de la Présidente, M. Pascal DURUSSEL accepte de passer de scrutateur-suppléant à scrutateur. Mme Zoélie VALENTINO se propose de prendre la charge de scrutatrice-suppléante. Ils sont également élus par acclamation.

La Présidente relève que la prochaine session pour des élections, où tous les membres du bureau devront être présents, aura lieu en mars 2026.

11. Informations municipales

La Municipale Marlyse PERROSET nous informe,

- o De la bonne collaboration avec la pasteure Chantal Rapin et la Diacre Christel Matthey de la paroisse de Gland-Vich-Couinsins.
- o Le parvis du temple de Gland sera en travaux durant le printemps 2025.
- o Les travaux prévus au temple de Vich ont été reportés à une date ultérieure.
- o Le journal 'Réformé' sera disponible sur abonnement.
- o Le loto des aînés du 4 décembre s'est bien passé et a pu compter sur la participation de 40 habitants.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 09 DECEMBRE 2024**

- Le RAT, Réseau d'Accueil des Toblerones, lance une campagne de valorisation par suite d'un manque de places en crèche. Appel est lancé pour la recherche d'accueillant(e) en milieu familial pour lequel vous voudrez bien vous annoncer à la Municipalité si vous êtes intéressé(e).

La Municipale Gisèle MARTINEZ ROBA nous informe du danger des piles au lithium. Un feu s'étant déclaré à la déchetterie d'Etoy à cause d'une pile au lithium usagée, il est recommandé de ne pas jeter ces piles aux ordures. La déchetterie de Coinsins a dès lors été sensibilisée sur ce point.

Le Municipal Serge CERATO nous informe du début des travaux de rénovation du Complexe scolaire du Bois-de-Chêne courant printemps 2025 selon préavis 04/2024. Il profite de cette occasion pour souhaiter de bonnes fêtes à toutes et à tous avant son départ de la Municipalité à fin 2024.

Le Syndic Laurent BARDET ajoute qu'au sujet du Complexe scolaire du Bois-de-Chêne, des travaux ont été engagés pour la réfection des fenêtres électriques ainsi que les verrières du toit pour s'opacifier en cas de soleil. Ces travaux devraient pouvoir réduire les frais de ventilation. La domotique sera également revue avant de s'occuper du réglage de la ventilation et du chauffage.

A l'occasion du départ de M. Serge CERATO en cette fin d'année, il le remercie chaleureusement pour ces années en tant que municipal et lui souhaite une bonne continuation de retraite. Les Conseillers applaudissent chaleureusement.

Le Syndic continue en souhaitant officiellement la bienvenue à M. Vincent Matthey, qui prendra ses fonctions officiellement le 1^{er} janvier 2025. Les Conseillers applaudissent chaleureusement le nouveau municipal.

Le Syndic Laurent BARDET remercie les conseillers pour leur présence régulière et pour leur travail, les membres de la Municipalité, la secrétaire municipale Christel PETER, la boursière Anick DELAY, la préposée Catherine FAUPEL, les dames de la cantine et l'employé communal Oscar ZARLOTTIN, qui prend bien soin de notre village tout au long de l'année et l'agrémente de jolies décos à Noël et à Pâques. Il termine en souhaitant à toute l'assemblée ses meilleurs vœux de fin d'année.

La Présidente remercie la Municipalité et demande au Syndic si les dates des Conseils pour l'année 2025 sont disponibles. M. Laurent BARDET confirme que les dates seront prochainement affichées sur le site internet de Coinsins.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 09 DECEMBRE 2024**

12. Divers et propositions individuelles

M. Philippe JAGGY remercie la Municipalité pour le loto organisé en fin d'année et demande s'il est prévu de réfectionner le cimetière, certaines tombes étant visiblement laissées à l'abandon ? Le Syndic répond que des demandes sont en cours auprès des familles pour entretenir les tombes concernées.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente remercie chaleureusement l'assemblée et félicite les Conseillers pour leurs présences régulières ainsi que les membres des Commissions et de la Municipalité pour leur engagement.

Remerciements particuliers à notre nouvelle secrétaire municipale Mme Christel PETER ainsi qu'à la secrétaire du Conseil pour sa disponibilité.

La Présidente souhaite à toute l'assemblée de belles fêtes de fin d'année et une bonne santé pour l'année à venir.

La séance est levée à 22h20.

La Présidente :



Catherine FAUPEL

La Secrétaire :



Gayle ADAMS

